



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/03/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2020-ARA-KKP-2494

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment logistique d'une emprise au sol d'environ 10 142 m² sur la commune d'Etoile-sur-Rhône (26).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PERCIER REALISATION ET DEVELOPPEMENT (PRD)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Allan TOUBOLIC

Directeur des Opérations

RCS / SIRET

4 0 9 9 5 8 1 6 2 0 0 0 4 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39	a) Emprise au sol du projet au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme de 10 142 m ² (supérieure à 10 000 m ²) et dont le terrain assiette constructible est d'une superficie de 26 330 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un entrepôt logistique et de bureaux associés, avec dépôt d'un permis de construire pour une surface d'emprise au sol de 10 142 m² environ. Le projet s'implante Route des Caires sur la commune d'Etoile-sur-Rhône. Le bâtiment logistique sera composé d'une cellule d'environ 7 590 m² et de 3 sous-cellules qui accueilleront des produits dangereux.

La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement des voiries, des bassins d'infiltration et de rétention, des aires de manœuvre ainsi que des espaces paysagers sur le terrain.

Le projet est prévu sur une parcelle située en zone Ui1 du PLU de la commune d'Etoile-sur-Rhône approuvé le 06/02/2014. La zone Ui1 correspond aux zones d'accueil des activités économiques du site de la Zone d'Activité des Caires.

Le site est actuellement en friche, fortement anthropisé.

Dans le cadre de l'implantation de l'entrepôt, il n'y aura pas de démolition de bâtiments.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la construction d'un entrepôt logistique permettant au futur utilisateur de développer son activité. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de la Zone d'Activité des Caires.

Cet entrepôt sera classé à Enregistrement pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663 et à Déclaration pour des rubriques de produits dangereux dont le stockage se fera dans trois sous-cellules dédiées pourvues des dispositions constructives nécessaires (notamment avec une installation sprinkler qui sera en adéquation avec les produits stockés).

Afin de s'adapter aux besoins éventuels du futur utilisateur, PRD prévoit d'ores et déjà la possibilité d'avoir sur son bâtiment du froid positif. L'entrepôt sera également classé à Déclaration pour la rubrique 1511.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée de 8 mois environ et seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Les procédés constructifs généraux pour l'entrepôt (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courants et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront eux aussi de type courants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks ou en masse.

Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

Le bâtiment aura une hauteur à l'acrotère d'environ 12,4 mètres.

La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits de la grande distribution avec également le stockage de quelques références de produits dangereux qui correspondent là encore à des produits de grande consommation.

Trois sous cellules seront construites pour le stockage de ces produits et les dispositions de protection contre l'incendie seront en adéquation avec les produits stockés.

Un trafic d'une cinquantaine de poids lourds par jour environ sera engendré par la plateforme.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- enregistrement au regard de la réglementation ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise assiette du terrain :	26 330 m ²
Emprise au sol des bâtiments :	10 142 m ²
Surface de plancher du projet :	9 750 m ²
Surface de voiries imperméabilisées :	5 804 m ²
Surface d'espaces verts :	7 929 m ²
Hauteur à l'acrotère de l'entrepôt :	12,4 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route des Caires
Lieu dit : Les Caires Nord
Zone d'Activité des Caires
26800 ETOILE SUR RHONE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 4 ° 5 1 ' 1 9 " 64E Lat. 4 4 ° 4 8 ' 5 9 " 89N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF 2 la plus proche est la n°820000351 "Ensemble fonctionnel formé par le moyen-rhône et ses annexes fluviales" située à environ 550 m à l'Ouest du site. La ZNIEFF 1 la plus proche est la n°820030233 "Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits-Robins" située à environ 600 m à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'arrêté de biotope sur la commune d'Etoile-sur-Rhône. La zone la plus proche "Lac De Montoisson" est située à environ 4,3 km à l'Est du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche n°FR8000041 est situé à environ 13 km à l'Ouest du site. Le parc naturel régional du Vercors n°FR8000001 est situé à environ 17 km à l'Est du site. La réserve naturelle nationale la plus proche "Ramieres du val de Drome" n°FR3600089 est située à environ 6,5 km au Sud du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État dans la Drôme a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 08 janvier 2016 pour la période 2015-2018 (2ème échéance). Il semble qu'il n'ait pas fait l'objet d'une révision à ce jour pour la 3ème période. Autrement, la commune d'Etoile-sur-Rhône est concernée par le PPBE de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud. Ce PPBE en cours d'élaboration concerne les grandes infrastructures routières (A7 et RN7...)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Etoile-sur-Rhône ne compte pas de monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de PRD ne se situe pas à proximité d'une zone humide. La zone humide la plus proche est localisée à environ 1,6 km au Nord du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Etoile sur Rhône est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations du Rhône et de la Véore, approuvé le 30 novembre 2004. Le site du projet n'est pas situé dans les zones d'aléas du PPRI. La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRT prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site pollué présent sur la commune d'Etoile-sur-Rhône est recensé sur la base de données BASOL. Il est localisé à environ 6 km au Nord du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etoile-sur-Rhône est concernée par les Zones de Répartition des Eaux n°ZRED27 "Alluvions anciennes de la plaine de Valence au droit de Véore Barberolle" et n°ZRED28 "Cours d'eau du sous bassin Véore Barberolle". A noter que le projet de PRD n'engendrera pas de prélèvement des eaux en nappe ou milieu naturel. Le projet sera alimenté via le réseau public de la commune.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de captage d'eau destiné à la consommation humaine sur la commune d'Etoile-sur-Rhône.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le village d'Etoile-sur-Rhône protégé en 1972. A noter que le site de PRD s'implante au sein d'une zone industrielle à environ 3 km du village.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site, appartenant à la directive Habitats est le n° FR8201677 "Milieux alluviaux du Rhône aval" à environ 2,5 km à l'Ouest du site. Le site Natura 2000 "Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents" est quant à lui situé à environ 4 km. Le site Natura 2000 "Printegarde" de la Directive Oiseaux est à environ 4,6 km du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé recensé sur la commune d'Etoile-sur-Rhône.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments du projet seront raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Les consommations en eau seront essentiellement dues aux usages de type sanitaire. Elles sont estimées à environ 500 m ³ /an (à raison de 30 employés consommant 75 L/j sur 220 jours travaillés).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intervention dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais. Pas d'évacuation de matériaux. Ils seront réutilisés sur site au besoin en tant que merlon paysager.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/ déblais. Pas d'apport de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un prédiagnostic écologique a été réalisé par la société Eco-med en août et septembre 2013. Les conclusions de l'étude font état d'habitats semi-naturels ou artificiels sur le terrain qui sont essentiellement des milieux agricoles fortement anthropisés, en friche. A noter que le terrain étant dans le même état de conservation qu'en 2013, les résultats de l'étude sont repris. Les zones sont relativement homogènes et abritent une faible diversité floristique. Du point de vue faunistique, seule la Pipistrelle pygmée, qui présente un enjeu de conservation modérée, a été contacté. Ainsi, dans le cadre du projet, il est prévu la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité (cf. Annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche "Milieux alluviaux du Rhône aval" est situé à environ 2,5 km à l'Ouest du site. Il s'agit d'un site Natura 2000 sous la Directive Habitats. Nous considérons que le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité projetée du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se construit sur une parcelle à urbaniser (zone Ui1) selon le PLU de la commune d'Etoile-sur-Rhône et dans l'optique du développement de la Zone d'activité des Caires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est localisé sur une commune concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations du Rhône et de la Véore, approuvé le 30 novembre 2004. Le site du projet n'est cependant pas inscrit dans les zones d'aléas du PPRN. Il n'est donc pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet (entrepôt logistique et bureaux), aucun rejet de contaminants biologiques, chimique et physique ne sera à prévoir.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va engendrer un flux de poids-lourds pour son activité de logistique estimé à environ 50 PL/jour. Le site est situé à proximité de grands axes routiers comme l'A7 et la RN7 qui permettent un accès facilité depuis l'échangeur 15 de l'A7 puis la RN7. Les poids-lourds ne traverseront pas de zones d'habitations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic des poids-lourds autour du site. En phase chantier, il sera limité aux engins de travaux. Le site est situé à proximité immédiate d'axes routiers très empruntés comme l'Autoroute A7 et la RN7. L'environnement proche du site est composé d'entreprises d'activités économiques de la ZI et de champs agricoles. Les premières habitations sont localisées à 170 m de l'autre côté de l'A7 ou 380 m du côté de la route des Caires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés. Les dispositifs mis en place seront des candélabres dirigés vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront dus aux rejets de gaz de combustion de la chaudière à gaz (dioxydes de carbone et oxydes d'azote). La chaufferie aura une puissance inférieure à 1 MW et sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Rejets également de polluants liés au trafic de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. L'ensemble des eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle via le bassin d'infiltration. Concernant les eaux pluviales de voiries, elles transiteront au préalable par un bassin de rétention, séparateur d'hydrocarbures puis rejoindront le bassin d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents industriels générés par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité du site produira essentiellement des déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques...). Les déchets seront triés au niveau de la zone déchets et évacués en filières adaptées.</p> <p>Les contenants de produits dangereux seront dirigés vers les filières de récupération et traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain vierge de construction et considéré comme à urbaniser selon le PLU de la commune d'Etoile-sur-Rhône. Le site n'a pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager. Il est entouré d'entreprises industrielles et de l'autoroute A7 en fond. Le projet respectera les prescriptions du PLU et fera l'objet d'un dépôt de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DREAL Rhône-Alpes où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2017 sur les projets les plus proches géographiquement.

Il ressort de la recherche effectuée que 3 projets ont fait l'objet d'une enquête publique sur la commune d'Etoile-sur-Rhône en 2019 et un projet l'objet d'un avis cas par cas en 2019. Les projets sont les suivants :

- CEMEX Granulats - Renouvellement d'autorisation d'exploiter et extension d'une carrière. L'installation est située à environ 4,5 km au Nord-Ouest du projet,
- Conseil départemental de la Drôme - Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD111 et la RD444, et calibrage de la RD111, PR 6+720. Ce carrefour est situé dans le centre ville d'Etoile, à plus de 4 km du site.
- Syndicat d'Irrigation Drômois SID - servitude de passage de conduites d'irrigation, sur les terrains dont les propriétaires n'ont pas donné les facilités nécessaires sur les communes d'ETOILE-SUR-RHONE et LIVRON-SUR-DROME.
- Conseil départemental de la Drôme - Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD111 et la RD555, au droit de la VC d'accès à Emmaüs. Ce carrefour est situé à plus de 4,3 km du site.

Au vu de la nature des projets et des impacts générés, ainsi que des distances d'éloignement et tenant compte du fait que les voiries en réaménagement, objet des enquêtes publiques, ne seront pas empruntées par les PL se rendant sur le futur site de PRD, il n'est pas susceptible d'y avoir d'incidences cumulées entre ces projets et le projet d'entrepôt logistique de PRD.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds. A noter toutefois que la zone d'implantation du projet est une zone industrielle à proximité immédiate de l'autoroute A7. Ainsi, les effets du futur bâtiment en termes de bruit et émissions seront minimes par rapport à l'autoroute A7 à fort trafic.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

En ce qui concerne la thématique faune/flore, des levées de doutes seront réalisées sur site, pour confirmer les hypothèses émises dans le prédiagnostic d'Eco-med de 2013. Le projet intégrera également des mesures préventives en faveur de la biodiversité (création de passages dans les clôtures et espaces verts facilitant la circulation des mammifères de petite taille, choix d'espèces végétales locales pour les espaces verts, maintien d'habitats favorables à l'implantation de la biodiversité...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant des sensibilités environnementales limitées, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone Ui1 du PLU de la commune d'Etoile-sur-Rhône qui correspond aux zones à urbaniser. L'environnement actuel du site est déjà constitué d'entreprises industrielles implantées au sein de la Zone d'Activité des Caires.

Un dossier d'enregistrement au titre des ICPE est en outre réalisé conjointement au projet, les impacts seront de nouveau intégrés et évalués.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Prédiagnostic écologique
Annexe 8 - Compléments sur la thématique biodiversité

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le,

06/03/2020

Signature

